

AVIS AU PUBLIC

Commune nouvelle d'ARLAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de SAINT-GERMAIN-LES-ARLAY et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1- Par arrêté municipal du 3 avril 2018, il sera procédé à l'enquête publique portant sur le projet de révision de POS en PLU de St-Germain-lès-Arlay qui se déroulera du 30 avril 2018 à 9H au 02 juin 2018 à 12H inclus soit 34 jours consécutifs.

2- Monsieur Alain RABY, retraité, domicilié à Tavaux, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Besançon

3- L'autorité responsable du projet d'élaboration du PLU est la commune d'Arlay, représentée par son Maire, auprès duquel toute information relative à l'enquête peut être demandée.

4- Le dossier soumis à enquête publique (comprenant notamment l'évaluation environnementale et l'avis émis par l'autorité environnementale) sera consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet www.arlay.info, à la mairie annexe en version papier et sur un poste informatique, et à la mairie d'Arlay (1 rue Honoré Chapuis) sur un poste informatique.

5- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe d'Arlay aux jours et horaires suivants :

- Le 30 avril 2018 de 9 h à 12 h
- Le 15 mai 2018 de 16 h 30 à 19 h 30
- Le 25 mai 2018 de 9 h à 12 h
- Le 2 juin 2018 de 9 h à 12 h

6- Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public aux mairies d'Arlay aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - soit en les adressant par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Arlay, 1 rue Honoré Chapuis, ARLAY (39140) ;
 - soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.arlay@wanadoo.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique PLU : observations à l'attention du commissaire enquêteur ») ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : www.arlay.info

7- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent avis, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune d'Arlay le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

8- Au terme de l'enquête publique, le projet de révision de POS en PLU de St-Germain-lès-Arlay, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire.
Mme Dominique BAUDUIN

